

Procès-Verbal de la séance d'installation du 4 juin 2007

Sont présents :

Mme Isabel ROCHAT, Maire
M. Claude DETRUCHE, Conseiller administratif,
M. Philippe DECREY, Conseiller administratif

M. Enrico CASTELLI, Président du Conseil municipal
Mmes CASADEI, CONSTANTIN, GUARINO, JAQUET, LOPES BEER, NOTARO,
SCHWARZ, SOB, TOMASINI et WIRTHNER ZINGGELER
MM. CONSTANTIN, CORTHAY, DUPRAZ, FORTE, FROSSARD, KILCHER, KNÖRR,
LOUTAN, MARCET, ROTH, SINGH, STARK, THURRE, UEHLINGER et VIEITEZ

Excusé :

M. Patrick A. GAUTIER

*

Ordre du Jour : (fixé par le Conseil d'État)

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 27 avril 2007.
2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge.
3. Élection du Bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection le Président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge).
4. Nomination des membres aux diverses commissions.

*



Conformément à la loi, M. Jorge VIEITEZ, doyen d'âge, préside la première partie de cette séance et Mme Armelle SOB, benjamine, officie comme secrétaire.

M. le Président ouvre la séance à 18h.30 en ces termes :

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs, les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

Ce soir, en ma qualité de doyen d'âge de cette assemblée, j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance.

Il est vrai que les règles d'un protocole sont importantes mais pour moi cette séance représente beaucoup plus. En effet, c'est surtout avec une grande émotion que je me présente devant vous ce soir, car :

D'origine Uruguayenne, je suis arrivé en Suisse en 1973 muni d'un diplôme d'infirmier et d'un contrat de travail. Je me suis d'abord établi à Neuchâtel puis, en 1977, je suis venu travailler à l'hôpital de Gériatrie. Depuis cette date j'ai également établi mon domicile à Thônex, où je suis heureux d'y résider encore à ce jour.

J'ai, depuis plus de 30 ans, pu apprécier ce pays, tant par l'intermédiaire de relations professionnelles que privées. J'ai pu ainsi découvrir la vie des citoyens, leurs joies et leurs préoccupations.

C'est ce qui a motivé mon engagement politique. Cet engagement a été récompensé au-delà de mes espérances car il m'a permis de me retrouver devant vous ce soir. Plus que des promesses, je souhaite surtout mettre mon temps et mes connaissances au service des habitants de Thônex afin de maintenir et améliorer, si possible, la qualité de vie au sein de leur commune.

Ainsi, avec mes remerciements pour la confiance dont on a fait preuve à mon égard, c'est un grand honneur pour moi, de présenter à tous mes vœux de réussite pour les projets concernant Thônex, afin qu'elle soit et reste, une commune dont on puisse être fier.

Je passe maintenant, la parole à Madame Armelle Sob, benjamine de cette assemblée, qui va officier en qualité de secrétaire jusqu'à la nomination des membres du Bureau. Elle va vous donner lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007.

Madame, je vous passe la parole.



1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 validant les élections des Conseils municipaux du 25 mars 2007, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 27 avril 2007.

Mme Armelle SOB, secrétaire, donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 25 avril 2007 :

- *Vu l'article 77, al. 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,*
- *Vu la publication dans la Feuille d'avis officielle, du mercredi 28 mars 2007, des résultats des élections des Conseillers municipaux,*
- *Vu l'arrêté du Tribunal administratif du 14 avril 2007 (ATA/174/2007) rejetant le recours du Mouvement Citoyens Genevois contre l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 mars 2007 publiant les résultats de l'élection des Conseillers municipaux de la ville de Carouge,*
- *Vu l'arrêté du Tribunal administratif du 17 avril 2007 (ATA/181/2007) déclarant irrecevable le recours de M. Jean-François Gaillard contre la réélection d'un Conseiller municipal en ville de Genève*

A r r ê t e

1. *L'élection des Conseillers municipaux, du 25 mars 2007, est validée.*

2. Prestation de serment des Conseillers municipaux :

Mme Armelle SOB, secrétaire, donne lecture du texte du serment :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*



A l'appel de leur nom, les Conseillers prononcent, individuellement, debout, la main droite levée les mots « je le jure » ou « je le promets » :

Madame	Christine	CASADEI
Monsieur	Enrico	CASTELLI
Madame	Doris	CONSTANTIN
Monsieur	Marcel	CONSTANTIN
Monsieur	Willy	CORTHAY
Monsieur	Alain	DUPRAZ
Monsieur	Fabiano	FORTE
Monsieur	Michel	FROSSARD
Madame	Marianne	GUARINO
Madame	Anne-Marie	JAQUET
Monsieur	Marc	KILCHER
Monsieur	Stephen	KNÖRR
Madame	Rosa	LOPES BEER
Monsieur	Guy	LOUTAN
Monsieur	Claude	MARCET
Madame	Angela	NOTARO
Monsieur	Hans Rudolf	ROTH
Madame	Christine	SCHWARZ
Monsieur	Ashwani	SINGH
Madame	Armelle	SOB
Monsieur	Richard	STARK
Monsieur	Daniel	THURRE
Madame	Jacqueline	TOMASINI
Monsieur	Pascal	UEHLINGER
Monsieur	Jorge	VIEITEZ
Madame	Karin	WIRTHNER ZINGGELER

M. Jorge VIEITEZ, prend acte des serments ou promesses et informe que M. Patrick A. Gautier, excusé ce soir, sera assermenté à la première séance du Conseil municipal à laquelle il prendra part.

3. Élection du Bureau du Conseil municipal et serment du doyen d'âge :

3.1. Election du Président du Conseil municipal :

Mme Rosa LOPES BEER, pour le groupe socialistes-verts, propose :

- M. Enrico CASTELLI, qui est élu à l'unanimité (moins une abstention)



M. Enrico CASTELLI, nouveau Président, fait le discours suivant :

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Collègues,
Cher Public,*

C'est avec un grand plaisir que je commence à présider notre auguste Conseil municipal pour cette nouvelle législature. Je tiens à vous remercier de la confiance que vous me témoignez en m'élisant à cette importante fonction et je remercie tout particulièrement mon groupe des Socialistes et des Verts pour son soutien et le crédit qu'il m'accorde.

J'aimerais également remercier mon prédécesseur de la dernière législature, Monsieur Pascal Uehlinger, et l'ensemble des membres du Bureau du Conseil municipal qui l'ont accompagné pour le travail accompli. Je tiens à souligner l'excellente atmosphère qui a régné au sein de ce Bureau et j'espère qu'il en sera de même ces quatre prochaines années.

Je peux vous assurer que je mettrai tout en œuvre afin d'accomplir au mieux ma nouvelle fonction de Président du Conseil municipal et d'être ainsi digne de votre confiance. Je m'efforcerai de répondre à vos attentes, en tentant de présider avec justesse et doigté, sans devoir utiliser abusivement de la désormais célèbre cloche du Conseil municipal.

Cette nouvelle législature s'annonce riche en projets, en travaux et en réalisations. Inutile de vous faire la liste de ces derniers maintenant, vous aurez bien souvent l'occasion de les découvrir ou de les revoir pour la plupart d'entre vous. Non, ce qui importe pour tous ces projets est qu'ils susciteront des débats et impliqueront des décisions importantes pour notre commune mais aussi parfois pour notre région. Et malgré la diversité des idées des forces politiques autour de cette table, je suis persuadé, et j'y veillerai, que nos débats continueront à être une source de projets constructifs et que nos décisions se prendront dans le respect des uns et des autres. C'est en effet par le dialogue, le consensus et le respect que naissent le plus souvent les réalisations les plus réussies.

Finalement, il semble être de coutume que le nouveau président du Conseil municipal se présente à l'aune de ses liens avec Thônex. En ce qui me concerne, je me considère comme un enfant de Thônex. Bien qu'arrivé seulement à l'âge de cinq ans dans cette commune, j'ai en effet tissé de profondes relations avec Thônex et ses habitants au travers de ma scolarité obligatoire, de ma vie de tous les jours et de ma passion pour la chose publique.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à tous une excellente législature. Et en reprenant une célèbre maxime de nos voisins français, je terminerai par une seule phrase: vive notre commune, vive Thônex !



3.2. Prestation de serment du doyen d'âge :

Le nouveau Président, M. Enrico CASTELLI, prie M. Jorge VIEITEZ, de bien vouloir se lever, de lever la main droite et, après avoir entendu le serment, de prononcer les mots « *je le jure* » ou « *je le promets* » :

« Je jure ou je promets solennellement :

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

Il est pris acte du serment de M. Jorge VIEITEZ.

3.3. Election des autres membres du Bureau :

3.3.1. 1^{er} vice-président :

Mme Doris CONSTANTIN
(présentée par Mme Jacqueline TOMASINI)

3.3.2. 2^{ème} vice-président :

Mme Christine CASADEI
(présentée par M. Richard STARK)

3.3.3. Secrétaire

M. Philippe GUEX
(présenté par M. Enrico CASTELLI)

3.3.4. 1^{er} vice-secrétaire

Mme Anne-Marie JAQUET
(présentée par M. Pascal UEHLINGER)

3.3.5. 2^{ème} vice-secrétaire

M. Stephen KNÖRR
(présenté par lui-même)



4. Nomination des membres aux diverses commissions

4.1. Nomination des membres :

et

4.2. Désignation des Présidents, vice-présidents :

Commission des Finances (12 membres)

Président : M. Richard Stark
Vice-présidente : Mme Armelle Sob
Membres : Mmes Lopes Beer et Tomasini
MM. Castelli, Dupraz, Forte, Gautier, Kilcher, Marcet, Roth et Singh

Commission Sociale (10 membres)

Présidente : Mme Christine Schwarz
Vice-présidente : Mme Armelle Sob
Membres : Mmes Casadei, Lopes Beer et Notaro
MM. Frossard, Singh, Stark, Thurre et Vieitez

Commission des Travaux & Bâtiments (11 membres)

Président : M. Hans Rudolf Roth
Vice-présidente : Mme Doris Constantin
Membres : Mme Guarino
MM. Constantin, Corthay, Forte, Frossard, Gautier, Knörr, Loutan et Stark

Commission des Écoles & Jeunesse (11 membres)

Présidente : Mme Anne-Marie Jaquet
Vice-présidente : Mme Jacqueline Tomasini
Membres : Mmes Casadei, Lopes Beer, Notaro et Wirthner Zinggeler
MM. Castelli, Constantin, Roth, Thurre et Vieitez

Commission de la Circulation, Transports, Service du feu & Protection Civile : (11 membres)

Président : M. Enrico Castelli
Vice-président : M. Richard Stark
Membres : Mmes Lopes Beer et Tomasini
MM. Dupraz, Forte, Kilcher, Knörr, Roth, Singh et Uehlinger

Commission de la Culture, Loisirs & Jumelage (12 membres)

Présidente : Mme Doris Constantin
Vice-présidente : Mme Anne-Marie Jaquet
Membres : Mmes Casadei, Guarino, Schwarz et Wirthner Zinggeler,
MM. Constantin, Corthay, Frossard, Loutan, Marcet et Thurre



Commission de l'Environnement, Parcs & Promenades,
Économie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière (10 membres)

Président : M. Guy Loutan
Vice-président : M. Patrick A. Gautier
Membres : Mmes Casadei, Notaro et Schwarz
MM. Corthay, Dupraz, Frossard, Knörr et Uehlinger

Commission de l'Urbanisme & Développement durable
Agenda 21 (12 membres)

Président : M. Pascal Uehlinger
Vice-président : M. Enrico Castelli
Membres : Mmes Constantin, Guarino et Jaquet,
MM. Constantin, Forte, Gautier, Kilcher, Knörr, Loutan et
Marcet

Commission Sports, Sécurité,
Police & Militaire (11 membres)

Président : M. Daniel Thurre
Vice-président : M. Marc Kilcher
Membres : Mmes Notaro, Schwarz, Sob et Wirthner Zinggeler.
MM. Dupraz, Singh, Stark, Uehlinger et Vieitez

Délégations diverses

Délégués à la commission de réclamation en matière
de Taxe professionnelle communale :

Membres : Mme Dougoud
MM. Dupraz, Forte, Gautier et Stark

Délégués au CCCC (Comité de Coordination Culturel Chênois) :

Membres : MM. Dupraz et Frossard

Délégués au Centre des Loisirs :

Membres : Mmes Notaro, Wirthner Zinggeler,
MM. Constantin, Thurre et Vieitez

Délégués à la commission du CSSM :

Membres : Mmes Sob et Tomasini
MM. Stark, Uehlinger, Vieitez

Délégués au comité de rédaction du journal Le Chênois :

Membres : Mmes Jaquet, Guarino

Délégués à la Fondation en faveur de la jeunesse : (Pour information)

Présidente : Mme Sophie Desjacques Carnegie
Membres : Mmes Casadei, Despland, Hyde, Pronini, Pittet, RoCHAT,
Ricciato et Tomasini
MM. Agraniou et Roth



Avant de clore la séance, M. Enrico CASTELLI, Président, passe la parole à Mme Isabel ROCHAT, Maire, qui fait l'allocution suivante :

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Chers collègues du Conseil administratif, cher Philippe, cher Claude,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères familles, amis,
Cher public,*

A vous qui venez ce soir de par votre promesse à vous engager à servir la République et le Canton de Genève et, par conséquent également notre chère Commune, j'aimerais au nom du Conseil administratif vous adresser nos plus vives félicitations, avec une mention spéciale de cordiale bienvenue à notre petit dernier, je veux bien sûr parler du groupe UDC nouvellement invité à partager nos débats.

En effet, l'engagement que vous venez de prendre mérite des encouragements car il ne va pas de soi dans une société où chacun travaille d'arrache pied et vit à 100 à l'heure, pris dans de multiples occupations et charges, obligé de réduire à portion congrue le temps consacré à sa famille, à ses loisirs.

Il ne va pas non plus de soi dans un monde où l'individualisme, l'intérêt personnel, l'attrait du gain et la puissance du pouvoir prédominent sur le sens civique, sur la notion du bien commun, sur l'humain.

Que vous tous, collègues d'avant et futurs, receivent d'ores et déjà l'expression de notre plus vive reconnaissance pour la générosité avec laquelle, sans aucun doute, vous mettez vos compétences et vos connaissances au service de votre Commune.

Au sein même de ce Conseil municipal, nous ne serons pas toujours d'accord sur tout (et heureusement, c'est ça le vrai débat), certains objets étant plus sensibles que d'autres, mais ces joutes ne doivent susciter ni la crainte ni la colère.

Au contraire, tout comme le cerf-volant qui ne s'élève que par vent contraire, les non-professionnels que nous sommes apprennent leur métier en traversant les difficultés, en bravant les oppositions, en luttant pour défendre leurs positions et maintenir leur cap...

La clé du succès est de reconnaître nos limites et d'admettre que même si nous sommes élus pour décider, pour diriger, nous devons avant tout nous considérer comme mandatés par nos concitoyens qui même en arrière-plan gardent toujours la possibilité et le droit de participer au contenu de notre mandat politique.

J'aime bien rappeler que si en 1291, les inspireurs de la Suisse contemporaine représentant les habitants de leurs vallées n'avaient pas osé exprimer leur volonté de solidarité, nous ne serions pas en mesure de célébrer le 1^{er} août, notre système politique tout entier étant issu de cette promesse et de cette affirmation!



Il n'y a qu'un seul souverain, LE PEUPLE et lorsque celui-ci se prononce, il est du devoir des élus d'exécuter fidèlement sa volonté.

Nous avons souvent besoin de l'Histoire pour mieux comprendre la réalité qui nous entoure.

Alors que pendant la campagne électorale fleurissaient un peu partout des affiches et des slogans sur la meilleure façon de se mettre au service de la collectivité, et surtout pour son bien-être, on peut - à l'aube de cette nouvelle législature et alors que les débats sur le transfert de charges entre Canton et communes va bientôt faire rage -, se demander si ces mêmes communes, berceau des droits populaires, pourront encore longtemps se targuer d'autonomie de compétences...

Certes, la consultation de manuels d'instruction civique nous apprend qu'il existe bel et bien une zone de compétence exclusivement attribuée aux communes, par le Canton, tels la police, le budget, les routes communales, les relations inter-communes, la promotion économique locale, la culture, les sports et le social (avant la naissances des CASS), etc.. mais assez curieusement, si le principe de base est assurément l'autonomie communale, ni la Constitution fédérale, ni même la cantonale ne définissent la notion de commune et son autonomie. Celle-ci se trouve confirmée par le Tribunal fédéral et la doctrine !

Par conséquent, on comprendra que les communes peuvent agir dans tous les domaines qui ne sont pas de par la loi attribués à la Confédération ou au Canton. On aura sûrement l'occasion de traiter de cette question dans un avenir très proche !

Mais alors que reste-t-il de nos/vos attributions?

Tout porte à croire que notre démocratie est en danger et que les communes ne servent pas à grand chose !!

Mais non, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ne nous laissons pas entamer par ces discours défaitistes ce soir, alors que de beaux défis nous attendent.

Notre responsabilité envers ceux qui nous ont élus est, je vous le disais, grande.

Le rôle des politiques et de l'État dans une société dont les marges ne cessent de bouger est au centre du débat.

Qu'il soit question d'environnement, de développement durable, de politique sociale, de sécurité ou de finances, ce sont autant d'éléments clés qui font qu'une entité, une commune se rende visible pour ses concitoyens. Il s'agit avant tout d'identifier les problèmes, les spécificités de notre territoire et de les répercuter vers le haut. Nous appartenons à une commune urbaine avec des problèmes de circulation et de mobilité qui ne sont pas également partagés par nos voisins. Il nous faut faire ressortir notre diversité, notre richesse, au sens figuré du terme !



A lire certains articles, il paraît que c'est dans les intentions de la Confédération de tenir de plus en plus compte de l'incidence de sa politique sur les communes... Ouf, on existe !!

Notre souhait pour cette nouvelle législature va dans le sens d'une véritable concertation entre Canton et communes et vous en serez les principaux artisans.

Le combat, car c'est bien de cela qu'il s'agit, sera rude et les sujets de discorde ne manqueront pas : aménagement, finances, police, culture, mais nous devons être partie prenante aux débats de crainte que tout se décide sans et - pire, contre nous!

Être présents, actifs, attentifs et surtout ne pas mollir comme disait Yvette JAGGI, alors Syndique de Lausanne...

– « Cessons de gémir et retroussons nos manches ! »

La commune de Thônex a besoin de vous, de vos forces nouvelles et vives!

Pour cela, il vous faudra beaucoup communiquer entre vous et avec nous, ne pas laisser courir des malentendus, des inexactitudes qui conduisent inévitablement à des crispations. Ce sera notre devoir envers vous!

Monsieur Robert CRAMER nous le disait :

– « Faire de la politique est un art et une technique ».

A cela j'ai envie de vous dire en conclusion et en citant un autre homme célèbre à Genève, Etienne DUMONT:

– « Nous jurons devant Dieu,

D'user en dépositaires fidèles des pouvoirs constitutionnels que nous tenons de nos concitoyens, de consulter en tout et avant tout dans l'exercice de nos fonctions, leurs vrais intérêts, selon les lumières de notre conscience ».

La politique d'une nouvelle gouvernance est pour demain, mais voilà quelques réflexions qu'il nous faudra mettre en application durant ces 4 ans que nous allons passer ensemble (pour le meilleur et laissons le pire de côté... pour une fois).

Agir local, penser global, mais surtout notre guide devra toujours se remettre sur la ligne du bien-être général.

Objectifs ambitieux pour une belle aventure que nous nous réjouissons d'accomplir dès ce soir avec vous dans le respect des identités et des idées de chacun !

*Vive notre Conseil municipal !
Vive Thônex !*



Avant de clore la séance, M. le Président donne encore les deux informations suivantes :

- la séance du Conseil municipal prévue le 19 juin 2007 a été annulée,
- la séance des Présidents de commissions a été fixée au mardi 26 juin 2007 à 18h.15 au carnotzet de la Mairie.

Puis, il invite les membres du Conseil municipal ainsi que l'assistance à venir prendre le verre de l'amitié à la salle Louis-Valencien.

*

La séance est levée à 18h.59

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Enrico CASTELLI

M. Philippe GUEX